

Questions de méthode dans la description morphosyntaxique de l'élément *que* en français contemporain

1. PROBLÈMES D'ANALYSE POSÉS PAR CERTAINS EMPLOIS DE *QUE*

Cet article voudrait soulever quelques points de méthode en vue de l'étude du morphème *que* en français contemporain. L'opportunité de cette démarche tient à l'apparition d'études, comportant des propositions d'analyse nouvelles, notamment Le Goffic (93), Moline (95), Muller (96), Boone (96). J'avais moi-même proposé (Deulofeu [88]), dans le cadre théorique de l'Approche Pronominale, des éléments pour une étude descriptive du fonctionnement syntaxique de *que*. Ces diverses études développent des conceptions très différentes du statut morphologique de *que* et de son fonctionnement syntaxique. J'essaierai de comprendre les raisons de ces divergences. Je montrerai qu'aucune de ces analyses n'est pleinement satisfaisante et je m'appuierai sur cet examen critique pour dégager des préalables méthodologiques à une approche cohérente de la description morphosyntaxique de *que*.

Je limiterai la discussion à trois types d'emplois. Les exemples qui les illustrent sont classés provisoirement sous des rubriques héritées de la tradition. Chaque type d'exemple comporte une attestation écrite trouvée dans divers ouvrages normatifs et une attestation rencontrée dans des transcriptions de français parlé ou entendue dans des conversations.

A) **Circonstant universel** : *que* suffit à introduire une subordonnée circonstancielle exprimant des rapports sémantiques variés, là où la

norme actuelle exigerait le relais d'un connecteur (*pour, de telle manière que, puisque, alors que*) :

• **manière-degré**

- (1a) il se rengorgeait que c'était un plaisir (Saint-Simon)
 (2b) c'est laid que ça en peut plus (Oral, 1981)

• **temps** :

- (2a) la vie est trop courte et la mort nous prend que nous sommes encore
 pleins de nos misères (Sévigné)
 (2b) j'ai pris l'appartement que c'était cultivé et j'ai continué à le faire¹
 (Giudic. 6, 12)

• **but** :

- (3) viens que je t'embrasse (Académie)

• **conséquence** :

- (4a) j'ai une tendresse pour mes chevaux qu'il me semble que c'est moi-
 même quand ils souffrent (Molière in Grevisse)
 (4b) ça nous a fait des frais que là les sous ils sont encore partis (Ni. 4,
 36)

• **cause** :

- (5a) vous êtes donc brouillés que vous ne vous saluez plus ? (Hugo)
 (4b) mon oncle a même failli tirer sur une feuille qu'il croyait que c'était
 un gibier (BU. 4, 10)

B) Subordonnant à valeur de coordonnant : On a ici une simple équivalence avec un *et* ou un *mais* :

- (6a) et la raison bien souvent les pardonne que l'honneur et l'amour ne les
 pardonne pas (Mol., Littré)
 (6b) son cœur croit aimer aussi parfois qu'il n'en est rien (Mol., Littré)
 (6c) il a été habiter à côté de chez Rosalie que Rosalie elle savait pas
 (Kneip, 4, 11)

Ces emplois à valeur de coordonnant non seulement sont vivants, mais encore seraient en train de gagner du terrain dans l'usage "populaire". Ainsi, A. Sauvageot [66] affirme :

l'emploi de l'élément *que* en fonction de simple conjonction de coordination s'est étendu considérablement dans le langage familier ou teinté

1. Comprendre : "alors que les fleurs qui s'y trouvent étaient cultivées".

de vulgarité : *on entendait pas un bruit, pas une mouche voler. Qu'on aurait cru qu'il n'y avait pas une mouche à la maison* [p. 41]

C) *que* introduit une principale

On citera d'abord le cas classique et normatif de la "subordination inversée" : la proposition introduite par *que* est "ressentie" comme une principale, alors que la principale par la forme est ressentie comme subordonnée. Ces cas sont attestés en français de conversation :

- (7a) il me le demanderait à genoux que je ne cèderais pas (Thérive)
- (7b) je n'avais pas fait vingt pas que la pluie se met à tomber (Batany, in Dupré [72])
- (7c) et la race humaine sera éteinte que du poisson il y en aura encore (Nony, 18,16)

Batany commentant Thérive mentionne un autre emploi, qui, bien qu'attesté dans la "langue populaire" lui apparaît hors système : il s'agit du *que* devant une construction qui n'est ni coordonnée ni subordonnée à une autre. Il s'agirait d'un "gasconisme" :

- (8) pour lors que vous avez renversé cette dame et que vous auriez dû me prévenir

Brunot [1922], au contraire, ne voit pas dans de tels usages une influence étrangère mais le simple développement extrême du système français² :

- (9) "Au dernier stade, il sert d'introductif à des propositions [...] : *que c'est comme un bouquet de fleurs*. C'est du style gendarme sans doute, mais le tour est très répandu dans la langue parlée" [p. 704]

Les difficultés soulevées par l'analyse de ces exemples peuvent se résumer en deux problèmes :

- le premier est celui d'une conjonction de subordination, qui peut, néanmoins introduire des principales et des coordonnées.
- le second est moins simple à formuler. Dans les cas où *que* semble indiscutablement introduire une subordonnée circonstancielle, par exemple :

- (2a) la mort nous prend que nous sommes encore pleins de nos misères

on peut s'étonner qu'il puisse introduire à lui tout seul un complément circonstanciel de verbe. On s'attendrait, comme pour les groupes nomi-

2. Sachant que Brunot a été le premier à réaliser des enregistrements de français parlé, c'est là une affirmation à prendre au sérieux : s'il avait jugé que ce tour était un gasconisme, il l'aurait sans doute exclu de son ouvrage de référence.

naux, à voir le lien de dépendance s'exprimer par une préposition ou tout autre élément de relation. La conjonction *que* est en effet un élément qui permet à une construction verbale d'entrer dans la réaction d'un verbe, mais qu'on la conçoive comme un "complémentiseur" ou un "translateur" à la manière de Tesnière, ou encore comme un marqueur modal, à la suite de A. Boone [96], elle n'exprime ni ne marque ce lien de réaction lui-même. Il faut donc expliquer pourquoi les subordonnées en *que* peuvent être construites directement comme circonstants d'un verbe. C'est le problème du circonstant sans relateur.

En fait, les problèmes naissent du caractère confus de la catégorie de conjonction de subordination qui est au centre de l'analyse traditionnelle. Les traitements récents de *que* remettent en cause divers aspects de cette analyse. Parmi les approches nouvelles, j'ai choisi d'en confronter trois qui épuisent les possibilités logiques de résoudre les problèmes en termes morphosyntaxiques : jouer sur la morphologie, la syntaxe, ou les deux à la fois.

- Deulofeu [88] remet en cause le principe du parallélisme catégorie morphologique / relation syntaxique en posant que la conjonction *que* est à la fois un marqueur de subordination et de parataxe.
- Le Gotlic [93] remet en cause le statut "morphologique" de *que* : il ne l'analyse pas comme une conjonction, mais comme un adjectif relatif indéfini.
- Moline [95] remet en cause à la fois l'analyse morphologique de *que* et l'analyse par subordination : *que* est analysé comme un relatif qui peut marquer un lien de subordination aussi bien que de parataxe.

2. QUELQUES PROPOSITIONS RÉCENTES D'ANALYSE

Je propose de situer cette confrontation dans un cadre distinguant clairement les divers aspects de l'analyse morphosyntaxique.

2.1. LES COMPOSANTES DE L'ANALYSE : CATÉGORIES MORPHOLOGIQUES, SYNTAXE INTERNE DES CONSTRUCTIONS, SYNTAXE EXTERNE DES CONSTRUCTIONS

Une description explicite du fonctionnement morphosyntaxique des constructions introduites par *que* en A, B, C ci-dessus — désormais désignées par le terme de *que-Phrase*- comporte trois aspects :

- la détermination de la **catégorie morphologique** du morphème *que* :
Ainsi, dans nos exemples, il est légitime de se demander si le morphème introducteur *que* est de type conjonction ou relatif.
- la détermination de la **syntaxe interne** de la *que*-Phrase :
Quelle est l'organisation interne des *que*-Phrases ? S'agit-il de constructions verbales ordinaires simplement marquées par un *que* qui leur est extérieur ? S'agit-il au contraire de constructions dont une place est affectée d'une opération particulière : relativisation, extraction...
- la détermination de la **syntaxe externe** de la *que*-Phrase :
Quelle est la relation syntaxique qui unit l'ensemble du constituant introduit par *que* avec le contexte ? On peut se demander par exemple si le constituant est régi par le verbe de la principale ou s'il est construit par simple parataxe.

Dans une perspective descriptive, ces trois types d'études doivent être menées indépendamment et faire l'objet chacune de justifications distinctes.

2.2. UNE SOLUTION SYNTAXIQUE : DES CONJONCTIVES À SYNTAXE EXTERNE DIFFÉRENTE. CONJONCTIVES RÉGIES ET "ASSOCIÉES"

Dans Deulofeu [88], j'ai montré, dans un cadre descriptif inspiré de l'approche pronominale, que, sur la base de l'examen de leurs propriétés syntaxiques, ces *que*-Phrases peuvent avoir un double fonctionnement.

- Certaines fonctionnent comme des constitutants "régis" par un verbe : exemples (1) et (2) ci-dessus (pour le détail, voir : [88] pp. 93 à 97).
- d'autres sont simplement "associées" à une construction verbale : exemples (3) à (5) pour les "circonstanciellles", 6 (subordination à valeur coordonnante), 7 (subordinations inversées). Les "associés" de l'approche pronominale peuvent être considérés comme des éléments construits en "parataxe" ([88], pp.97 à 103).

Cette solution présentait l'avantage de ne pas faire intervenir de relations *ad hoc*. Par rapport aux solutions habituelles, elle renonçait à la notion mal définie de subordination au profit de celle de "rection", définie par des critères syntaxiques explicites. Je montrais alors que le groupe des "circonstanciellles" en *que* — exemples 1 à 5 — est hétérogène sur le plan de la syntaxe externe : il comporte des régies et des associées.

J'analysais donc *que* comme un introducteur d'une que-Phrase pouvant soit entrer dans la rection d'un verbe, soit être construite par simple parataxe (dans le cas de l'associée). Des références à d'autres conjonctions aptes à ce double fonctionnement (*parce que, bien que*) fournissaient une justification indépendante à cette analyse. Le problème de la prétendue "conjonction de subordination" impliquée dans des coordinations était résolu.

Le problème de l'absence de relateur était également résolu pour tous les cas où la que-Phrase fonctionne comme associée. Une catégorie "associée" à une construction n'a, en effet, pas besoin d'outil de liaison pour fonctionner. On peut, de ce point de vue, comparer le comportement des que-Phrases à celui des groupes nominaux associés :

il serait pas venu que je lui aurais fait un procès
 il serait pas venu un procès tout de suite
 il a pris un magasin que ça a été encore une grosse catastrophe
 il a pris un magasin encore une catastrophe

LES INSUFFISANCES DE LA SOLUTION

1. Mon travail ne discutait pas la syntaxe interne des constructions : je tenais pour acquis la nature de conjonction de *que*.

2. Des problèmes de syntaxe externe restaient à résoudre ou à approfondir

- Pour les constructions analysées comme régies :

Je n'avais pas discuté le fait que ces constructions ne présentaient pas toutes les propriétés habituellement attribuées aux constructions régies. N'ayant rien dit de l'absence d'élément de relation, je n'avais pas résolu le problème de la que Phrase régie sans relateur. Je n'avais pas non plus rendu compte du fait que, contrairement aux autres constructions régies, les que-Phrases n'étaient pas antéposables :

(12a) il est venu quand j'étais à Paris
 (12b) quand j'étais à Paris il est venu
 (2b) on a pris le logement que c'était cultivé
 (2b') * que c'était cultivé on a pris le logement

- Les constructions associées

La relation d'association est définie de façon négative : est associé ce qui n'est pas analysable comme régi par un verbe. On l'a vu, l'opposition régi/associé rappelle tout à fait l'opposition hypotaxe / parataxe de la tradition. Or la parataxe ne nous dit rien de positif sur les rapports entre les deux membres qu'elle unit.

2.3. UNE SOLUTION MORPHOLOGIQUE : QUE ADVERBE INDÉFINI EN FONCTIONNEMENT "INTÉGRATIF"

2.3.1. PRINCIPES DE LA SOLUTION DE LE GOFFIC [93]

Le Goffic propose de renoncer à l'analyse en conjonction et d'analyser *que* comme un relatif-indéfini. Un des fonctionnements syntaxiques possibles de ce type de morphèmes consiste, en effet, à entrer dans la composition de constructions "intégratives" adverbiales (des relatives "sans tête" ou "sans antécédent", selon les terminologies les plus courantes), sur le modèle de :

(13) il est parti (quand il l'a voulu + où il a voulu)

Le *que* des exemples 1 à 7 sera donc analysé comme un adverbe relatif-indéfini (comme *quand*, *où*...). Les *que*-Phrases de ces mêmes exemples sont analysées comme des intégratives. Du point de vue de la syntaxe externe, ces intégratives sont tout simplement, et dans tous les cas, des compléments accessoires du verbe "principal", comme l'intégrative en *quand* de (13). Examinons les arguments qui sont donnés pour justifier ces analyses.

2.3.1.1. Morphologie de *que* et syntaxe interne de la *que*-Phrase

La démonstration repose essentiellement sur le raisonnement par analogie : on repère dans la langue des cas clairs de *que* adverbe relatif-indéfini et l'on suggère, sur la base de paraphrases, que les emplois de type 1 à 7 sont des extensions des emplois indiscutables. Observons la démarche :

On part d'emplois où la forme *que* commute indiscutablement avec des adverbes, en l'occurrence des adverbes de quantité. Il peut donc légitimement être analysé comme occupant la position syntaxique d'un adverbe de degré :

que Marie est jolie ! cf. Marie est très jolie
qu'il me gêne cf : il me gêne beaucoup
si vous saviez *que* d'ennuis il a eus (cf. combien d'ennuis il a eus)

Le Goffic propose de retrouver cet adverbe dans des constructions qu'il analyse comme "intégratives" :

"au total *que* adverbe indéfini de degré a des emplois exclamatifs résiduels, mais des emplois intégratifs nombreux et importants [...] (Le Goffic [93], § 367)" comme d'autres intégratifs (*quand*), *que* permet de constituer des compléments accessoires de phrase. *Que* ayant une

valeur de base quantitative, l'intégrative directement formée "identifie des valeurs quantitatives" :

il danse que il en peut plus

(paraphrasé par : il danse à un degré auquel il n'en peut plus) (*id.*, § 285)

Le Goffic étend alors cette analyse à d'autres emplois :

... les intégratives en *que...* sont utilisées avec des valeurs dérivées : les deux structures sont mises en relation, non pas au titre d'une égalité de degré, mais d'une manière vague, sous l'angle d'une identité de conditions d'existence indéterminées, le contexte se chargeant de spécifier dans une certaine mesure :

P1 dans lesquelles circonstances (conditions) P2 :

la vie s'achève que l'on a à peine ébauché son ouvrage

il était à peine arrivé qu'il partait

vous me le diriez que je ne vous croirais pas

viens ici que je t'embrasse

tu ne partiras pas d'ici que tu ne nous aies chanté quelque chose

(§ 286)

venez-vous ? qu'il fait froid (§ 367)

2.3.1.2. Syntaxe externe

La présence du *que* semble suffire à garantir le statut de complément ou de subordonnée de la que-Phrase. Aucun autre argument n'est donné pour confirmer ce statut. La syntaxe externe de ces constructions ne fait pas l'objet d'une étude détaillée.

2.3.2. SOLUTION DES PROBLÈMES

Il est indéniable que le recours à l'analyse par adverbe intégratif rend compte, pour les exemples analysés, de distributions qui apparaissent autrement comme aberrantes.

Le problème des conjonctives sans connecteur est résolu très simplement : les intégratives adverbiales, au contraire des conjonctives, se construisent directement, comme les adverbes, avec les verbes qui les régissent. Si la que-Phrase est une intégrative, il est normal que l'on ait le paradigme (14) :

(14) il est parti quand il le voulait

il l'a mis où je souhaitais

il l'a fait comme je le voulais

il danse que il en peut plus

la vie s'achève que l'on a à peine ébauché son ouvrage

2.3.3. DIFFICULTÉS SOULEVÉES PAR LA SOLUTION

Le Goffic ne se propose pas dans l'ouvrage de 93 de démontrer en détail les hypothèses qu'il avance, il en présente essentiellement la cohérence théorique, dans un ouvrage qui couvre l'ensemble de la syntaxe de la phrase. Dans la perspective descriptive limitée que je me suis fixée, il est au contraire indispensable de rassembler les éléments dont il faudrait, à mon avis, disposer pour choisir, sur des bases empiriques et non spéculatives, entre la position de Le Goffic et l'analyse en conjonction et conjonctive. Si elle est indispensable, l'entreprise n'est pas simple. Une des raisons essentielles est que nous ne sommes pas sûrs des données. Nous manquons d'exemples réellement attestés et parfois l'intuition de grammaticalité fait défaut.

2.3.3.1. Le statut catégoriel de que

Pour prouver que *Que* est un adverbe intégratif, il faut montrer que ce *que* possède des propriétés formelles à la fois communes avec les adverbes au fonctionnement intégratif indiscutable : *quand, où, comment, pourquoi, combien...* et distinctes de celles de la conjonction.

Dans le cas des adverbes relatifs indiscutables, on peut appuyer l'analyse en proforme adverbiale sur les propriétés intrinsèques que sont les traits-sémantico-syntaxiques [+ Temps], [+ Loc], [+ manière], dégagés par affiliation paradigmatique avec des adverbes de la même série : *alors, là, ainsi...*

Mais pour un *que* adverbe circonstant neutralisé, on voit mal, sur la base d'un simple rapprochement lexical : "dans les quelles circonstances", sans l'appui d'une proforme équivalente, à quel paradigme l'affilier et par quel trait le caractériser. On aura du mal à caractériser positivement par un trait sémantico-syntaxique cette supposée pro-forme.

On peut alors proposer d'examiner des propriétés combinatoires pour comparer *que* aux autres adverbes intégratifs.

- formes renforcées :

Quand et *où* peuvent être renforcés dans certains usages par *est-ce que* ou *c'est que* :

(15) je vais jamais où (c'est + est-ce) qu'il passe ses vacances

(16) quand (c'est + est-ce) qu'il est venu j'étais pas là

Or cela ne paraît pas possible pour les *que* de nos exemples :

(17) * la mort nous prend que (c'est + est-ce) qu'on a à peine ébauché
notre ouvrage

- (18) * viens! que c'est qu'on va manquer le train
 (19) * il n'était pas encore là que c'est que l'autre est parti

• fonctionnement syntaxique limité

Que serait le seul adverbe intégratif à avoir un fonctionnement interrogatif contraint. Seule la construction avec négation est naturelle dans un registre soutenu, mais l'interprétation est différente de l'intégrative :

- (20) ? que le disais-tu ?
 (21) que ne le disais-tu ?

Ce serait aussi le seul à ne pas se construire avec l'infinitif :

- (22) j'ai trouvé (comment faire + où aller + quand partir + *que partir
 [au sens de dans quelles conditions partir])

On conclura de ces observations que l'on a aucun argument direct clair en faveur de l'analyse de *que* comme adverbe indéfini.

2.3.3.2. *Difficulté d'établir des propriétés
 justifiant une syntaxe interne d'intégrative*

La syntaxe interne de l'intégrative se distingue de celle d'une simple conjonctive par le traitement particulier qui affecte l'une de ses positions syntaxiques, traitement que l'on retrouve dans la relative, dans l'interrogative et dans l'extraction. Ce traitement ne consiste pas seulement dans le fait que cette position soit réalisée par une catégorie morphologique particulière, celle des pronoms dits "interrogatifs-relatifs" ou encore pronoms *qu-*. Il existe en effet des constructions verbales dont un complément est réalisé par un pronom *qu-* et qui pourtant ne se distinguent pas fondamentalement, sur le plan de l'organisation syntaxique interne, d'une construction verbale "ordinaire" :

- (23) il est allé au cinéma avec qui ?

Et d'un autre côté, on peut soutenir avec de bons arguments que la position à traitement particulier apparaît sans la présence d'un pronom *qu-*, par exemple dans les relatives du type (24), où *que* peut être analysé comme une conjonction-complémenteur :

- (24) l'homme que j'ai vu - l'accident qu'on vous a parlé

ou encore dans les constructions à complément antéposé affecté d'une intonation de fin d'énoncé étudiées dans Sabio [92] :

- (25) à la caisse ! ils se payent

Il existe donc bien des caractéristiques proprement syntaxiques, indépendantes des réalisations morphologiques, des constructions dont l'intégrative est un sous-type. Ces caractéristiques ont été résumées en grammaire générative par l'idée que la position concernée aurait été l'objet d'un "mouvement"³ par rapport à une position canonique. Dans un modèle "item et arrangement", on parlera plutôt, comme en syntaxe "constructionnelle" de construction "filler-gap" (cf. Fodor [83]). L'approche pronominale analyse ces constructions comme des dispositifs syntaxiques particuliers de la construction verbale, qui possèdent des propriétés syntaxiques communes largement indépendantes de l'appartenance catégorielle de la place "disposée".

Au-delà de la terminologie, ce qui importe, c'est de reconnaître l'autonomie de la syntaxe et de la morphologie. La morphologie peut certes servir d'indice qu'un énoncé a une structure que j'appellerai désormais à "place (syntaxique) distinguée". Mais cet indice fait parfois défaut, comme dans les exemples précédents. Il faut alors des arguments syntaxiques indépendants pour prouver le statut d'intégrative de la que-Phrase.

a) Un premier argument de ce type en faveur de l'analyse en intégrative s'appuie classiquement sur le fait que l'on ne puisse pas trouver dans la que Phrase un complément de même type que celui que représente l'intégratif. Pour le cas des intégratives supposées en *que*, compte tenu de l'idée que la place occupée par l'intégratif est un circonstant passe partout, il n'est pas simple de trouver une réalisation lexicale qui pourrait être considérée comme redoublant le circonstant passe-partout. Il est cependant possible de montrer que certaines incompatibilités attendues ne sont pas observées.

Considérons le cas des subordinations inversées :

(26) il est à peine arrivé que l'autre se met à l'injurier

Dans la logique de l'analyse, *que* identifie des "moments" de la principale et de l'intégrative. Il tient donc lieu de circonstant de temps dans cette

3. On désigne d'ordinaire ce mouvement par le terme "mouvement de *qu*". Mais comme on vient de le voir, il est dangereux de préjuger que ce mouvement est lié à la présence d'une catégorie morphologique particulière. Pour exprimer la caractéristique syntaxique indépendamment de ses réalisations morphologiques il faut donc parler simplement de mouvement, en spécifiant éventuellement le type syntaxique de mouvement par rapport à d'autres possibles : le terme de "chopping rule" utilisé par J. Ross permettait de bien distinguer les caractéristiques proprement syntaxiques des constructions en question.

intégrative. Il devrait dès lors être incompatible avec d'autres circonstants de temps. Or on peut construire :

(27) il était à peine arrivé que juste à ce moment là l'autre est parti

De même :

(28) il me le donnerait que même dans ces conditions je n'en voudrais pas

où *dans ces conditions* devrait redoubler indument la fonction attribuée à *que*.

Toujours selon l'analyse de Le Goffic, dans un énoncé tel que :

(29) je ferai des heures en plus que ça compensera

Que devrait occuper la fonction d'un circonstant de type : "dans ces circonstances".

Considérons alors l'énoncé suivant, relevé dans une observation participante :

(30) la semaine prochaine je ferai des heures en plus que ça compensera
comme ça (Oral, oct. 80)

comme ça y représente un circonstant très général, bien proche de "dans ces conditions". On pourrait retrouver ce circonstant général assez librement me semble-t-il dans les énoncés comme :

(31) viens que je puisse signer ce papier

(32) viens que comme ça je puisse signer ce papier

(33) tu viens ? que comme ça on sera pas en retard

Dans tous ces cas, *que* ne semble pas "redoubler" un complément du verbe, ce qui ne confirme pas l'analyse en intégrative.

Pour certains énoncés, cependant, la situation est moins claire. C'est le cas des énoncés où *que* produit un effet de "degré" :

(34) il danse que c'est merveilleux

Si *que* exprime une identification de degré paraphrasable par :

(35) il danse à un degré (point) et à ce point c'est merveilleux,

on ne devrait pas pouvoir construire sans redondance de fonction les énoncés suivants :

(36) ? il danse que à ce degré c'est merveilleux

(37) ? il donne au pauvres que plus que ça on pourrait pas

(38) ? il danse que, (à ce point d'élégance + aussi bien) c'est impossible

Ces énoncés paraissent effectivement moins naturels que (29)-(33). On aurait donc là un argument pour analyser au moins les que-Phrases à effet quantitatif comme des intégratives.

Les faits ne sont pas facile à établir, compte tenu du caractère vague des paraphrases que l'on peut faire, mais il ressort donc que, pour un nombre important d'exemples, aucune contrainte syntaxique ne semble peser sur la non réalisation d'une place de construction de la *que* phrase. L'analyse en intégrative ne peut donc être généralisée.

b) possibilité d'enchassement du verbe de l'intégrative

Les intégratives, comme les interrogatives et relatives, se prêtent à des effets de "rection à distance" : l'élément *qu-* peut être complément d'un verbe enchassé (en gras) de la *qu-* Phrase et non de son verbe principal :

- (39) il l'a fait quand on lui avait demandé qu'il le **fasse**
- (40) il l'a fait de la manière qu'on lui avait demandé qu'il le **fasse**
- (41) il l'a fait comme on lui avait demandé qu'il le **fasse**

Cet effet d'enchassement ne me semble pas possible pour toutes les que-Phrases analysées comme des intégratives. Considérons l'énoncé suivant comportant une relative à verbe recteur enchassé :

- (42) il a fait son travail dans les conditions où on lui avait demandé qu'il le **fasse**

On devrait pouvoir construire en parallèle une intégrative en *que* de même sens :

- (43) ? il a fait son travail qu'on lui avait demandé qu'il le **fasse**

Ce dernier énoncé, s'il est acceptable, n'a pas l'interprétation de l'énoncé (42). Il peut tout au plus avoir une interprétation causale, sans effet de rection à distance : "parce qu'on lui avait demandé qu'il le fasse".

La gêne que l'on ressent devant l'énoncé :

- (44) ? Marie était encore là qu'on m'a dit que Pierre était déjà parti

reflète sans doute le fait que l'on perd l'équivalence avec :

- (45) Marie était encore là que Pierre était déjà parti, me dit-on

ce qui s'expliquerait par la difficulté de donner à (44) une lecture avec recteur enchassé.

Sur ce point, les énoncés à effet quantifieur semblent avoir encore un comportement plus proche des intégratives :

- (46) il danse que je pense qu'on peut pas mieux
- (47) il danse qu'on dit que c'est merveilleux

c) l'usage de *le plus*

Les phrases à place distinguée sont des contextes favorables pour l'utilisation du constituant à valeur superlative *le plus* (48-50), dont l'usage est restreint dans les constructions verbales ordinaires (51-52) :

- (48) c'est le jambon que j'aime le plus
- (49) je vais aller en vacances où je m'amuse le plus
- (50) le judo j'ai pas aimé quand je l'ai le plus pratiqué mais après
- (51) ? il m'a dit qu'il aimait le plus le jambon.
- (52) ? j'aime le plus le jambon

Les intégratives supposées en *que* ne semblent pas constituer des contextes favorables à l'emploi, de *le plus* :

- (53a) ? il a gardé mes enfants qu'il a gardé le plus les tiens

est peu acceptable. Il ne peut, en tout cas, être une paraphrase du possible :

- (53b) il a gardé mes enfants dans les conditions dans lesquelles il a plus gardé les tiens

Les *que* à effet de justification paraissent particulièrement rebelles à cet emploi :

- (54a) ? travaille ici! qu'on est le plus éclairé
- (54b) travaille ici ! que c'est là qu'on est le plus éclairé⁴

d) *que* peut ne pas introduire une construction verbale

Une intégrative a par définition une structure de construction verbale puisque le pronom intégratif exerce une fonction de complément non essentiel de verbe. Or il est possible d'observer des cas où *que* n'introduit pas une construction verbale :

- (55) mais il m'a pas foutu dehors moi Bellier qu' à elle oui (A.L. 14, 28)
- (56) et lui ben il a toujours cherché à me rendre service que elle jamais (oral, 1981)

Ces emplois ne peuvent donc être analysés comme des intégratives.

e) Dans certains emplois, *que* introduit bien une construction verbale, mais certaines caractéristiques la rendent impossible à analyser comme une intégrative.

4. L'impossibilité d'emploi de *le plus* avec les *que* de degré, n'est pas révélatrice puisqu'il pourrait s'agir d'une incompatibilité entre deux éléments appartenant au même paradigme.

- On rencontre un subjonctif à valeur injonctive :
 - (57) elle me disait de prier et de me recommander au bon Dieu que là où ils sont qu'ils retournent Rossi, bande
- une forme interrogative partielle :
 - (58) non je veux dire on a une affection pour l'endroit + que ça fait combien de temps que vous êtes là Monsieur M (Tomeï, 10, 4)
- *que* peut aussi introduire des constructions verbales coordonnées par et :
 - (59) mais le sens c'est comme la violette que il y en a des blanches et puis il y en a des roses (OC)
 - (60) et le quinze août ça a été le Débarquement mais le Débarquement tous les jeunes se sont fait tuer pour nous défendre combien de morts il y a eu + que je suis resté enfermée dans une cave pendant dix à quinze jours et les gens à côté m'ont pas donné un verre d'eau (Marseille, femme 50 ans)
- il peut aussi introduire un ensemble constitué de constructions en parataxe ou coordonnées, comportant éventuellement des incises et du discours direct. Dans les exemples suivants, les crochets marquent les limites du groupe introduit par *que* :
 - (61) (maintenant, un ouvrier) il va payer une assurance sur son petit salaire + que [là à l'usine on nous l'enlevait c'était fini mais le patron il en payait déjà un peu il en payait la moitié là-dessus] (Richaud, 21, 5)
 - (62) on se voyait **que** [maintenant à Saumaty euh il y des matins moi il y a des collègues que tant + je descends pour ainsi dire toutes les nuits + eh bien tant de trois ou quatre jours je les vois pas alors d'un coup oh Jo comment ça va+ et euh] **que** [l'autre entrée automatiquement c'était petit on se voyait tous les matins]

On ne voit pas, dans les exemples 59-62 de quel verbe les divers *que* pourraient être compléments. Ni quel type de complément ils pourraient représenter.

2.3.3.3. *Les problèmes posés par le fonctionnement syntaxique externe de l'intégrative*

A. Limitations d'emploi par rapport aux autres intégratives

- détachement à gauche impossible

Les intégratives adverbiales ont pour l'ensemble un fonctionnement diversifié. On les trouve par exemple en position antéposée détachée :

- (63) où j'habite il fait beau
 (64) quand je viens il fait beau

avec éventuellement une reprise pronominale :

- (65) quand tu viens j'aime ça
 (66) comment il a fait je m'en souviens plus
 (67) Pourquoi il a fait ça je peux pas l'approuver

Ce n'est pas le cas pour les intégratives en *que*

- (68a) la vie s'achève qu'on a pas terminé son ouvrage
 (68b) * qu'on a pas terminé son ouvrage la vie s'achève
 (69a) je m'en vais qu'il va faire nuit
 (69b) * qu'il va faire nuit je m'en vais
 (70) ? qu'on a été éliminés c'est rare
 (71) ? qu'on a été éliminés tu l'as jamais connu toi

Ces deux derniers exemples ne peuvent, en tout cas, pas être interprétés comme : “les circonstances dans lesquelles on a été éliminés...”.

Là encore, les *que*-Phrase à effet de degré ne sont pas concernées par le test : les éléments exprimant le degré ou la manière ont des antépositions très contraintes, quelle que soit leur catégorie.

- Impossibilité d'emploi comme complément direct de verbes

Les intégratives peuvent être utilisées comme compléments directs de verbes :

- (72) j'ai pas aimé (comment + pourquoi) tu l'as fait

Cet emploi n'est pas possible pour *que* :

- (73) ? j'ai pas aimé que tu es parti

Si cet énoncé est acceptable, la *que*-Phrase ne recevra jamais l'interprétation : “les circonstances dans lesquelles tu es parti”, mais celle de “le fait que tu sois parti”, révélant par là un *que* conjonction.

- Emploi des prépositions

Les intégratifs acceptent des prépositions faibles (*de, à, en*) et fortes (*pour, par...*)

- (74a) il se rappelle de (quand+pourquoi+où-comment) il a fait ça
 (74b) il a été surpris par comment j'ai procédé
 (74c) il s'est préparé pour quand je reviendrai

que intégratif n'est compatible ni avec les faibles ni avec les fortes

- (75a) * il se rappelle de que il a fait ça (interprété comme : il se rappelle des circonstances dans lesquelles il a fait ça).
 (75b) * il s'est préparé pour que on va l'accueillir (les conditions dans lesquelles...)

Dans le cas des prépositions faibles, cette contrainte pourrait être un effet de règles "locales" affectant la forme *que* quelle que soit son statut morphologique. Ainsi le *que* conjonction n'est pas non plus compatible avec les prépositions faibles :

- (76a) * il se plaint de que tu sois venu
 (76b) il se plaint de ce que tu sois venu

Mais *que* conjonction est compatible avec des prépositions fortes telles que : *pour*, *sans* etc. Il reste donc surprenant que la forme *que* ne puisse être employée avec préposition forte dans les énoncés :

- (77) * il a été étonné par que on m'a renvoyé (les conditions dans les quelles)
 (78) * il s'est préparé pour que on va s'embarquer (les conditions dans lesquelles)
 (79) * pour que ils nous ont renvoyés je t'en parlerai demain (alors que l'on peut contruire : pour comment il faut faire je te le dirai demain)

Dans tous ces exemples *que* présente un fonctionnement différent de celui des autres intégratifs. En revanche, si on l'analyse comme une conjonction, les distributions sont régulières.

B. L'intégrative en que a des emplois inconnus des autres intégratives

Si l'on prend en compte d'autres exemples que ceux étudiés par Le Goffic, on s'aperçoit que la solution par intégrative pose de nouveaux problèmes :

- *que* n'est pas subordonné à un verbe

Dans des exemples comme :

- (80) oh ! que je vous avais pas vu
 (81) heureusement ! que ça commençait à bien faire

la construction n'est pas complément d'un verbe et sa relation au contexte est hors syntaxe grammaticale. Je ne vois pas d'intégrative adverbiale prototypique qui pourrait fonctionner ainsi :

- (82) oh ! je te reconnais bien là
 (83) ? oh ! où je te reconnais bien

- *que* est combinable avec le coordonnant *et*

Les corpus nous offrent des exemples de *que* combiné avec *et*, exemples signalés par Batany (voir (8) plus haut) :

- (84) j'ai été réfugié tout et je suis allé à Pelissanne et remarque de Pélissanne nous sommes allés à Riez et de Riez nous sommes venus à Miramas **et que** depuis que nous sommes à Miramas je crois que là vraiment nous sommes dans un endroit que ça va bien (Arquier, 1, 11)
- (85) et ils les ont mis dans le camion et ils sont partis et moi je suis resté et quand je suis sorti je suis resté bête que j'ai dit merde ils sont partis quest-ce que c'est et voilà comment je m'ensuis sorti *et que* si j'avais été dans le camion je serais plus de ce monde voilà (Béziade, 13, 12)

Dans ce cas, évidemment, l'analyse en intégrative complément non essentiel ne peut plus se justifier : la que-Phrase n'a pas seulement la valeur, mais bien le statut d'une coordonnée et non d'une subordonnée. Aucune intégrative ne peut être coordonnée par *et* avec le verbe dont elle dépend.

L'ensemble de ces données, pour difficiles qu'elles soient à établir et à manipuler, m'invite à conclure à la prudence. Au vu de leurs propriétés de syntaxe interne et externe, beaucoup de ces que-Phrases sont impossibles à analyser comme des intégratives. Des études empiriques complémentaires seront nécessaires pour cerner les emplois qui pourraient l'être. C'est sans doute le cas de la que-Phrase à valeur de degré, où les propriétés syntaxiques confirment une analyse morphologique intrinsèque justifiée en adverbe de degré.

2.3.3.4. *Problèmes posés par l'analyse de la syntaxe externe de l'intégrative*

J'ai signalé plus haut que la seule relation utilisée par Le Goffic pour rendre compte de la syntaxe externe des que-Phrases était celle de complément accessoire. Cette option aboutit à donner la même analyse syntaxique à des segments manifestant pourtant des propriétés formelles très différentes.

Pour certains d'entre eux, le recoupement de nombreuses propriétés prouve leur dépendance syntaxique par rapport à un verbe, notamment :

il danse que il en peut plus
la vie s'achève que l'on a pas terminé son ouvrage

où, par exemple, les commutations : *il danse ainsi, la vie s'achève ainsi,*

soutiennent l'idée d'une analyse par complément non essentiel, pour d'autres au contraire :

il me le dirait que je ne le croirais pas
on croit parfois aimer qu'il n'en est rien
est-tu malade ? que le médecin est venu

le seul argument que l'on peut invoquer pour analyser la que-Phrase comme dépendante est l'argument circulaire de la présence de *que*.

Le Goffic relève d'ailleurs, pour certaines conjonctives et des relatives, ce paradoxe de constructions verbales introduites par de prétendus "subordonnants" qui sont syntaxiquement indépendantes :

"une subordonnée en *si bien que* s'utilise facilement comme une énonciation indépendante § 290" "Les groupes pronominaux en *quoi* peuvent s'employer derrière ponctuation forte comme des énoncés quasi indépendants :

il dina; après quoi, il s'en alla tranquillement"

Cette observation pourrait s'appliquer à beaucoup des que-Phrases étudiées précédemment. À travers le terme de "quasi-indépendantes", Le Goffic soulève, sous une autre forme, le paradoxe des subordonnées à valeur coordonnante. Son cadre d'analyse ne lui permet pas de le résoudre.

Le Goffic aurait pu proposer une solution en utilisant la relation de parataxe, qu'il présente ainsi. § 341 :

la parataxe aux contours mal définis (= subordination non marquée, c'est-à-dire, en pratique non marquée autrement que par la prosodie)

Mais Le Goffic ne distingue pas la relation de parataxe et son système de marquage, il n'envisage donc pas que des liens de parataxe puissent unir des éléments marqués par des morphèmes tels que : *si bien que*, *à quoi* ou *que*. Accepter la notion de parataxe avec lien lui permettrait de résoudre, en termes syntaxiques, tout en restant dans son cadre d'analyse, la paradoxe des subordonnées fonctionnant, selon sa propre intuition, comme des énoncés quasi- indépendants". Mais là encore le lien nécessaire établi, *a priori*, entre composante morphologique et composante syntaxique externe ne permet pas d'envisager une telle hypothèse : les conjonctions de subordination ne peuvent que subordonner.

2.4. UNE SOLUTION MORPHOLOGIQUE ET SYNTAXIQUE : SUBORDINATION SYNTAXIQUE VS PRAGMATIQUE

2.4.1. PRINCIPES

Moline [94] résout les problèmes en jouant à la fois sur une réanalyse de *que*, variante de l'analyse de Le Goffic, et sur une réorganisation de la composante syntaxique, option non retenue par Le Goffic. Le modèle est donc puissant et potentiellement capable de fournir une solution à l'ensemble des problèmes. Le principe de la solution peut être résumé ainsi : les constructions en *que* régies par le verbe de la principale sont des relatives sans tête, les constructions en *que* "paratactiques" sont toutes des relatives "continuatives" ou "de liaison". On entrevoit d'ores et déjà que cette hypothèse met Moline à l'abri des difficultés soulevées, dans la solution de Le Goffic, par les cas de subordonnées à valeur coordonnante. Mais là aussi, il faut voir de près comment l'hypothèse est justifiée.

2.4.1.1. Statut de que : forme invariante d'une variable syntaxique

Comme Le Goffic, Moline réduit donc considérablement le rôle du que "conjonction" ou "complémenteur" : "nous montrerons tout au long de cette étude que, dans de nombreux emplois, *que*, habituellement considéré comme une conjonction, est en fait analysable comme la réalisation d'une forme invariante de relatif neutralisé" (Moline [94]), p. 48). La conclusion essentielle pour l'analyse est que *que* "occupe diverses fonctions dont celle de circonstanciel neutralisé (que glosable : dans certaines conditions)" (*ibid.*, p. 46).

2.4.1.2. Syntaxe interne de la que Phrase

Syntaxe interne de la que-Phrase et relatif sont en fait circulairement définis. Moline définit la structure syntaxique relative ainsi :

"la relative est une expression ouverte, où le relatif représente une inconnue (une variable libre)"(p. 42) "la relative est une fonction propositionnelle" (p. 45).

Par rapport à Le Goffic, qui utilisait la seule structure de la relative "sans tête" ou "intégrative" et la seule catégorie des relatifs indéfinis, la solution de Moline consiste à poser deux structures de syntaxe interne pour analyser nos emplois.

- relative libre, équivalent de l'intégrative :

il danse que c'est une merveille
il ne vient pas qu'il n'apporte un bouquet de fleurs

- relative "continuative" ou "de liaison" :

il n'était pas encore arrivé que l'autre partait
il faut partir qu'il fait nuit

Cette différence de structure se refléterait dans les propriétés logiques (variable liée/variable libre) ainsi que dans les paradigmes des morphèmes introducteurs. Comme dans l'approche classique, on pose deux paradigmes distincts : celui des introducteurs de propositions, où la variable est liée : les "interrogatifs-indéfinis" et celui des introducteurs de "proposition ouverte" : les relatifs.

2.4.1.3. Syntaxe externe de la que-Phrase

L'hypothèse de Moline est la suivante : non seulement la relative est reliée en syntaxe externe à un constituant recteur par des relations de subordination syntaxique variées (épithète, attribut, prédicat) mais encore elle peut l'être par des relations qui ne relèvent plus de la syntaxe mais bien de l'organisation pragmatique du discours : elle peut être dite en situation de subordination pragmatique.

Pour établir un lien de subordination syntaxique entre deux constructions verbales P1 et P2, les critères utilisés sont essentiellement sémantiques :

"Les circonstants 'modifiant', en leur imposant des conditions de validité supplémentaires, les unités syntaxiques auxquelles ils s'appliquent. [...] Pour que P2 puisse être considéré comme un circonstant [donc subordonnée syntaxique] par rapport au syntagme verbal définissant le prédicat de P1, il faut s'assurer que P2 appartient à ce prédicat :

En 12 et 13 :

- (12) je viendrai quand j'en aurai envie
(13) je travaille maintenant qu'il fait beau

les groupes en italique apportent une restriction au prédicat de P1. De ce fait ils constituent de véritables circonstants.

Les énoncés 14 et 15 :

- (14) je viendrai, quand j'en aurai envie
(15) maintenant qu'il fait beau, je travaille

sont au contraire composés par la succession de deux séquences énonciatives [E1 et E2] et nous ne considérons pas comme des circonstants au sens strict les éléments détachés qui constituent de mini- énonciations

et qui confèrent à l'énoncé E qui les contient un caractère complexe”
[Moline 94, p. 19.]⁵

Ces éléments détachés sont reliés à la construction verbale principale par une relation de subordination pragmatique, définie comme suit :

“Nous définirons E1 et E2 comme étant des mini énoncés entrant dans la composition de l'énoncé global E. [...] E1, énonciation principale est une unité minimale, le plus souvent énonçable isolément, quelle que soit la nature syntaxique des éléments qui la composent. C'est une sorte de noyau autour duquel s'articule le reste du discours. E2, énonciation secondaire n'existe qu'en ce que E1 lui confère un tel statut, l'inverse n'étant pas vrai. La structure énonciative (pragmatique) [...] peut être schématisée de la manière suivante : E = E2, E1.” (*ibid.*, p. 22)

“La subordination syntaxique et la subordination pragmatique relèvent de deux niveaux d'analyse différents. Les subordonnants peuvent apparaître dans les deux cas, avec la même forme.” (*ibid.*, p. 26)

C'est sur la base de ce cadre que Moline va établir la syntaxe externe des constituants comportant un *que*. L'idée est que chacun d'entre eux peut être relié au contexte soit par une subordination syntaxique, soit par une subordination pragmatique.

- subordination syntaxique

il danse qu'on peut pas mieux
je ne partirai pas que tu ne m'aies donné raison

On rappelle que, dans ce cas, du point de vue interne, l'analyse proposée est celle de la relative “sans tête”.

- subordination pragmatique

1. forme E = E2 E1

– les “subordinations inversées”

il viendrait que je ne le recevrais pas
il n'était pas plus tôt arrivé que l'autre partait

– les effets consécutifs

j'ai travaillé travaillé qu'à la fin tout a bien marché

5. L'explication de la quasi-indépendance un peu paradoxale de certaines subordonnées relevée par Le Goffic, trouve ici une explication : les constructions en questions sont indépendantes sur le plan syntaxique, mais elles sont dépendantes sur le plan pragmatique. Cette solution “énonciative” serait d'ailleurs possible dans le cadre de Le Goffic.

2. forme E = E1 E2

– les effets “justificatifs” :

il faut partir qu'il se fait tard

On rappelle que l'analyse interne de la que-Phrase est, dans ce cas, celle d'une relative fonctionnant comme “continuative ou de liaison”.

2.4.2. SOLUTION DES PROBLÈMES

Les cas de subordination à valeur coordonnante ne posent plus de problème : ils constituent dans ce cadre des cas réguliers de subordination pragmatique.

Pour le problème de la subordonnée sans relateur, il faut distinguer :

- Les emplois relevant de la subordination syntaxique.
Le problème est résolu, comme pour Le Goffic, par l'analyse en relative sans tête. Une relative sans tête n'a, on le rappelle, pas besoin d'introducteur pour être circonstant de prédicat.
- Les emplois relevant de la subordination pragmatique.
Il s'agit d'une relation entre énonciations et non entre constructions. La grammaire de la langue n'impose donc pas de mot de relation. La relative en subordination pragmatique, qu'elle soit introduite par *que* ou par tout autre relatif n'a pas besoin de mot de liaison pour fonctionner :

(86a) je suis allé à Paris que j'ai passé des heures en bibliothèque

(86b) je suis allé à Paris où j'ai passé des heures en bibliothèque

Outre la solution de ces problèmes, l'analyse fournit une explication des contraintes de position des que-Phrases.

Les relatives en subordination pragmatique “continuatives” sont par définition post-posées à la construction avec laquelle elles enchainent. La position strictement à droite des que-Phrases de ce type suit alors beaucoup plus naturellement ici que dans l'analyse “en relative sans tête” de Le Goffic. On rappelle en effet qu'il était difficile dans son cadre d'expliquer pourquoi la relative sans tête en *que*, contrairement à celles en *quand*, *où*, *comment*., était limitée à la position droite. L'analyse de Moline présente donc à première vue les avantages de celle de Le Goffic, sans les inconvénients relevés en syntaxe externe.

2.4.3. DIFFICULTÉS SOULEVÉES PAR L'ANALYSE

2.4.3.1. Morphologie et syntaxe interne des constructions

Comme dans le cas de *Le Goffic*, nous sommes en droit d'attendre de Moline la démonstration par les propriétés syntaxiques que tel ou tel emploi de *que* Phrase a bien une syntaxe interne de construction verbale "à place distinguée" et non de construction verbale "ordinaire". Examinons l'argumentation de Moline sur l'exemple de la subordination inversée.

Soit à montrer que dans la construction suivante :

il n'était pas arrivé qu'il repartait

que est une forme de relatif neutralisé réalisant une place "temporelle" dans une relative continuative. L'argumentation pp. 245-246 présente deux types d'arguments syntaxiques en faveur de l'analyse de la *que*-Phrase comme relative.

Un premier argument repose sur la comparaison avec un fonctionnement indiscutable de *que*-Phrase conjonctive :

(5) il est à peine arrivé qu'il repart déjà

(12) je crois qu'il part

"[...] à la différence d'un morphème en tête d'une relative continuative, *que* complétif n'est pas susceptible d'entrer en relation paradigmaticque avec *et* ou *mais* (cf. *je crois et il est parti)".

Un deuxième argument intéresse la syntaxe interne de la *que*-Phrase :

"[...]*que* a bien une fonction dans la proposition en tête de la quelle il se trouve : il anaphorise la repère temporel établi par la première séquence. Il est d'ailleurs difficile d'insérer un complément temporel dans la seconde proposition :

?? elle était partie depuis longtemps qu'on la cherchait encore (à ce moment là + à huit heures)

?? il est à peine arrivé qu'à cinq heures il repart déjà

L'acceptabilité est cependant meilleure lorsque d'une part, ce complément est situé en tête de la seconde proposition, et que, d'autre part, son sens reste imprécis :

il est à peine arrivé, qu'à ce moment-là, il repart déjà"

Sur ce point la note 19, p. 247 précise : "cf. cependant l'exemple d'Altaire 82 : le scrutin était à peine ouvert qu'à neuf heures trente le verdict était déjà tombé"

Les deux arguments donnés ne sont guère convaincants. L'argument de syntaxe externe est affaibli par le fait que l'on présuppose que le seul emploi possible pour une *que*-Phrase conjonctive est celui de la complé-

tive. C'est évidemment quelque chose qu'il faut établir. On pourrait dire que le fait de ne pas entrer en paradigme avec une *et*-Phrase ne concerne que les *que*-Phrases conjonctives régies, pas celles que l'on pourrait analyser comme construites par parataxe :

(87) on faisait comme ça à cette époque que maintenant on le fait plus

(88) on faisait comme ça à cette époque *et/mais* maintenant on le fait plus

L'argument portant sur la syntaxe interne est affaibli par les exemples mêmes que présente l'auteur: le *que* de subordination inversée paraît bien compatible avec des circonstants de temps.

Mais pour Moline, la faiblesse des arguments proprement syntaxiques n'est pas déterminante. Elle considère qu'elle est compensée par la solidité des arguments sémantiques donnés par ailleurs. Dans une perspective descriptiviste, on est cependant en droit d'exiger une argumentation syntaxique indépendante. Or, nous avons déjà constaté à propos de la solution de Le Goffic que cette argumentation syntaxique indépendante est impossible à établir pour ce type d'exemples. Ni l'une ni l'autre approche ne montrent, sur la base de propriétés formelles, qu'il s'agit d'une construction différente d'une construction verbale ordinaire introduite par un *que* conjonction.

2.4.3.2. Syntaxe externe

- Analyse syntaxique et interprétation pragmatique ne sont pas distinguées

La notion hybride de subordination pragmatique empêche de poser clairement la question des types de relations syntaxiques qui peuvent intéresser les constituants. En effet, la notion de subordination pragmatique recouvre deux choses :

1. une relation syntaxique définie négativement entre une construction verbale et un constituant dont on ne peut montrer qu'il lui est subordonné syntaxiquement. Il s'agit donc d'une reconnaissance implicite de la notion de parataxe avec lien.

2. L'interprétation pragmatique de cette relation de type paratactique. De fait, les sous cas de subordination pragmatique ne représentent rien d'autre que les interprétations pragmatiques possibles de la situation de parataxe avec lien entre deux énoncés.

La question n'est même pas posée de savoir si l'on peut distinguer sur les bases formelles des sous types syntaxiques de parataxe avec lien. L'analyse juxtapose donc une relation de subordination syntaxique définie en termes formels et sémantiques, et divers types de subordinations prag-

matiques définis négativement en termes formels (le constituant n'est pas subordonné syntaxiquement) et positivement en termes d'interprétation. Une analyse descriptive doit faire apparaître le chaînon manquant : l'analyse des sous-types syntaxiques que recouvre la notion confuse de subordination pragmatique.

L'analyse des structures en termes de E2 E1 est ainsi révélatrice des ambiguïtés entre analyse des formes et analyse des contenus pragmatiques. Il est indiscutable que du point de vue de l'analyse pragmatique dans (89) et (90) la que-Phrase représente "l'assertion principale du message donné par le locuteur" et doit être analysée comme E1 :

- (89) Marie n'était pas arrivée que Paul était déjà parti
 (90) et alors j'ai pris la boucherie que nous avons très bien réussi

alors que dans (91) :

- (91) allons-y ! qu'il va faire nuit

la structure s'analyse pragmatiquement avec une que-Phrase en position E2 d'assertion secondaire, justifiant un acte d'injonction pragmatiquement principal.

Mais du point de vue des formes, on doit constater qu'aucune des que-Phrases ne peut fonctionner comme un énoncé autonome. L'une comme l'autre doit apparaître après un premier énoncé présent dans le discours :

- (92) ? que Paul était déjà parti
 (93) ? que nous avons très bien réussi
 (94) ? qu'il va faire nuit

En dépit d'interprétations pragmatiques différentes, ces que-Phrases ont une syntaxe externe identique. L'analyse de Moline ne permet pas d'exprimer ce fonctionnement syntaxique commun.

- L'analyse ne rend pas compte de toutes les données

Pas plus que l'approche de Le Goffic, celle de Moline, ne résout les problèmes posés par deux types d'exemples mentionnés plus haut.

a) On ne voit pas quelle fonction le *que* relatif pourrait exercer lorsque la que-Phrase n'a pas la structure d'une construction verbale, notamment dans le cas des constructions sans verbe et des "gapping" (voir exemples 55 à 62)

b) Les que-Phrases construites avec *et* (exemples 84 et 85) posent également problème. L'analyse par "relative continuative" ne peut en rendre compte : aucune relative continuative explicitement marquée ne peut être introduite par *et* :

- (95a) * il allait arriver et quand soudain surgit un homme
 (95b) * il arriva à Paris il fit de nombreuses démarches il rencontra un homme et à qui, d'ailleurs, son Père l'avait adressé

- Des problèmes nouveaux se posent :

L'analyse de *que* comme relatif neutralisé occupant une position syntaxique de variable soulève deux problèmes supplémentaires touchant à la cohérence interne de l'analyse :

1. Comment expliquer que cette forme soit la seule forme de relatif continuatif qui ne puisse fonctionner comme interrogatif ?

2. Comment expliquer que ce relatif-variable neutralisé puisse exercer toutes les fonctions à l'exception de celle de sujet ? Cette difficulté ne se pose pas dans l'approche de Le Goffic où le *que* est un adverbe indéfini donc incompatible avec la position sujet.

2.5. LA SOLUTION SYNTAXIQUE RÉVISÉE : INTRODUCTION D'UNE COMPOSANTE MACROSYNTAXIQUE

Les solutions à base de *que* relatif-indéfini ne sont pas convaincantes sur l'ensemble des exemples étudiés. Certains emplois parmi les plus vivants sont même franchement impossibles à analyser ainsi. Cette situation me conduit à la conclusion qu'il faut reprendre l'analyse par *que* conjonction et examiner, à la lumière du débat précédent, si une fois révisée, elle ne permettrait pas d'offrir une alternative crédible à l'analyse par relatif. Un aboutissement possible de la démarche étant qu'il faille articuler les deux solutions pour venir à bout de la description.

Pour la clarté de l'exposé je distinguerai le cas des *que*-Phrases "régies" de celui des *que* Phrases "associées". Je commencerai par le second.

- Domaine des associés et composante macrosyntaxique.

L'hypothèse d'une syntaxe articulée en deux composantes: microsyntaxe et macrosyntaxe (voir Blanche-Benveniste et alii [90]), permet de structurer positivement le domaine des associés et d'y reconnaître des unités différentes sur la base de propriétés formelles. Ainsi la composante macrosyntaxique permet d'analyser les énoncés en unités telles que: noyau, préfixe, suffixe :

- (96) Il a beau dire (préfixe) pas question (noyau) car ce serait une erreur (suffixe)

Le noyau peut fonctionner de façon autonome dans le discours (97a), à la différence d'autres unités comme les préfixes (97b) ou les suffixes (97c) :

- (97a) pas question
 (97b) * il a beau dire
 (97c) * car ce serait une erreur

Les suffixes supposent la présence d'un premier noyau pour apparaître et ne peuvent donc enchaîner directement avec un préfixe :

- (98) * il a beau dire car ce serait une erreur

Du point de vue de la composition interne, les unités macrosyntaxiques ne sont pas tenues à être réalisées par des catégories grammaticales particulières : ainsi un noyau peut être réalisé comme une tournure nominale (97a), une tournure adverbiale : tant mieux ! voire une simple interjection : bof !

Dans ce cadre là, on peut analyser *que* comme un marqueur de suffixe dans un très grand nombre d'exemples qui font difficulté. Cette analyse convient aussi bien aux cas où le suffixe est une construction verbale qu'à tous les exemples vus plus haut (55 à 62) où il introduit d'autres types de constituants.

Le noyau sur lequel s'appuie le suffixe en *que*, en tant qu'unité macrosyntaxique, peut être lui-même composé d'une simple interjection ou un adverbe comme en (80, 81).

Ce que l'on ne rencontre jamais, c'est une construction introduite par *que* en début absolu d'interaction ou de séquence discursive⁶ :

- (99) ? tiens ! que Paul arrive (au sens de voilà que Paul arrive)
 (100) ? à propos que j'ai pas pu passer à la banque

6. Les exemples de pseudo-principales signalés en C ne sont pas des contre-exemples à l'analyse par suffixe. Certes les *que*-Phrases des exemples 8 et 9 ou de l'exemple suivant entendu au début d'une prise de parole :

que tu pourrais pas prendre une fourchette

ne s'appuient pas sur des segments linguistiques, mais ils ne sont pas pour autant auto-suffisants. La présence de *que* signale au moins que le contenu de la *que*-Phrase doit être interprété en rapport avec un élément du contexte, par exemple un geste maladroit de l'interlocuteur dans l'exemple précédent. Une construction verbale sans *que* n'imposerait pas une telle référence extérieure. Il est donc possible d'absorber ces exemples, particulièrement rebelles à l'analyse par dépendance syntaxique, dans une extension de la composante macrosyntaxique prenant en compte des références au contexte non verbal, telle que le propose par exemple Berrendonner [1990].

On remarquera en outre que ces constructions ne fonctionnent pas directement avec des éléments exclusivement préfixes :

(101) ? il a beau pleurer que je l'écouterai jamais

alors que la paraphrase avec un premier noyau est bonne :

(102) il pleurerait que je l'écouterais pas

De même l'énoncé :

(103) ce livre qu'il est très beau

ne serait interprétable que si le premier terme était un noyau nominal à intonation injonctive :

(104) (donne-moi) ce livre ! qu'il est très beau

Le groupe nominal ne peut être un préfixe. L'énoncé (103) n'est pas un équivalent de :

(105) ce livre il est très beau

La construction introduite par *que* a toutes les propriétés d'un suffixe. *Que* peut donc être considéré comme une conjonction marqueur de suffixe parallèlement à son fonctionnement microsyntaxique d'introducteur de *que-Phrase* régie. On peut attribuer à ce morphème un signifié. Il est le plus souvent interprétable comme marquant des suffixes à valeur argumentative au sens très large : il souligne une conclusion, une justification, une objection voire une évaluation formulée à propos d'un noyau énoncé précédemment. Il indique parfois simplement que le suffixe est pris dans le même ensemble discursif que les éléments qui précèdent. L'interprétation ne sera jamais, en tout cas, celle d'une simple constatation ou d'une affirmation directe. Le détail de ces interprétations reste à étudier, mais on trouvera d'excellentes analyses sur ce point dans Moline [94].

L'analyse par suffixe et lien macrosyntaxique apporte le chaînon manquant évoqué plus haut : la notion confuse de subordination pragmatique est analysée du point de vue du signifiant comme une structure macrosyntaxique noyau-suffixe et du point de vue du signifié devra l'être en types d'interprétations pragmatiques qui restent à préciser à partir d'emplois attestés. Une telle analyse met à l'abri de la constitution de sous-types syntaxiques, là où il y a seulement influence du contenu. Ainsi, les exemples interprétés comme un *alors que* exprimant le contraste ne doivent pas cette valeur à *que*, mais bien au parallélisme de structure des énoncés articulés. De même, les effets de subordination inversée peuvent être mis au compte des décalages chronologiques créés par les adverbes mis en relation par la structure :

(106) il n'est pas encore là que Pierre s'en va déjà

L'interprétation de la que Phrase suffixe peut être explicitée à peu près ainsi : “Compte tenu du fait qu'il n'est pas encore là et des attentes contextuelles, ce n'est pas une simple constatation de dire que Pierre s'en va déjà”.

Si l'on intègre à l'analyse le cas des que Phrases liées par *et*, on pourra préciser la notion de “marqueur de suffixe”. Dans le cas où *et* se combine avec *que*, on doit considérer que c'est *et* qui précise la relation noyau-suffixe. Quel est alors le statut de *que* ? Il conviendrait de distinguer entre marqueur de lien macrosyntaxique (*et*, *mais*, *parce que*, ...) et marqueur du statut d'un énoncé. *Que* serait donc un marqueur de statut indiquant que l'énoncé qu'il introduit doit nécessairement enchaîner sur une première énonciation, ce qu'assure le fonctionnement suffixe. *Que* marquerait ainsi un type de modalité énonciative : une énonciation nécessairement seconde dans le discours, parce qu'effectuée à propos et à la suite d'une autre.

Restent alors les cas de que-Phrase régie.

- Le cas de l'interprétation en terme de degré :

il a dansé qu'on peut pas mieux

On peut y voir un *que* adverbe intégratif de degré : c'est le cas pour lequel l'analyse en intégrative paraît la plus argumentable, comme on l'a vu plus haut.

- Le cas plus général de la relation perçue comme un circonstant généralisé interprétable comme : “dans des conditions telles que”,

Je proposerai encore une analyse en *que* marqueur de suffixe. Cette hypothèse demande des vérifications empiriques précises, mais je la propose comme une alternative à l'analyse en que-Phrase relative dans l'espoir que de la confrontation naîtra une solution bien argumentée. Je rappelle que le problème posé par ces constructions, c'est que l'on comprend mal pourquoi la relative sans tête que l'on pense y trouver est limitée à cet emploi après le verbe, contrairement aux mêmes relatives en *quand*, *comment*, etc. Mon hypothèse consiste à mettre cette contrainte au compte de la composante macrosyntaxique. Supposons que la que-Phrase soit un suffixe. Sa position est immédiatement explicable. Mais alors pourquoi l'effet de rection ? L'effet de rection tiendrait au fait que ce suffixe est en quelque sorte greffé sur un noyau précédent non encore “achevé”. L'idée est que les constructions verbales centres de noyaux peuvent être développées de deux façons différentes :

– soit par une catégorie prévue par la grammaire de rection et selon les contraintes de cette grammaire :

- (107) la mort nous surprend (ainsi + alors que nous n'avons pas tout fait)
 (108) je l'ai laissé (malade + comme ça)

– soit par une unité macrosyntaxique interprétable comme une assertion “de première main”, ce que peut confirmer la possibilité d'un même effet de sens sans la présence de *que* :

- (109a) la mort nous surprend que nous n'avons encore rien fait
 (109b) la mort nous surprend nous n'avons encore rien fait
 (110a) je l'ai laissé qu'il respirait à peine
 (110b) je l'ai laissé il respirait à peine

Dans le cas des éléments non régis présenté plus haut, le suffixe enchaîne après un noyau “achevé” qui porte ses propres modalités :

- (111a) il est malade. qu'il reste couché
 (111b) tu es malade ? que tu restes couché

Dans le cas de l'effet rectionnel, il n'y a qu'une seule modalité couvrant le noyau et le suffixe :

- (112a) je l'ai laissé qu'il était malade
 (112b) tu l'as laissé qu'il était malade ?

Deux types d'exemples me paraissent apporter une justification indépendante à cette hypothèse :

1. Les pseudo-relatives en *il y a... que*

que permet de construire des variantes intéressantes de constructions à présentatif. Pour ces constructions, la “partie prédicative”, d'ordinaire réalisée sous forme de relative (113a), peut se présenter soit comme une construction verbale ordinaire sans référence à l'élément présenté(b), soit comme une énonciation de forme quelconque (c à d). Elle peut aussi être réalisée comme une construction verbale non introduite par *que* (e et f)

- (113a) il y a des gens à qui on peut pas faire confiance
 (113b) il y a des gens que on peut pas leur faire confiance
 (113c) il y a des gens que tu m'as compris
 (113d) il y a des gens que pardon !
 (113e) il y a des gens on peut pas leur faire confiance
 (113f) il y a des gens tu m'as compris

Si l'on veut rendre compte des formes variées que peut prendre la partie prédicative, sans vider la notion de relative de tout sens, on peut proposer une analyse de ces énoncés articulant microsyntaxe et macrosyn-

taxe. On poserait que la tournure en *il y a* peut être construite soit au moyen de la structure grammaticalement prévue de relative (*à qui, où*) soit par la greffe d'une unité macrosyntaxique suffixe. La construction grammaticale et la greffe produisent généralement le même effet de sens, mais la greffe permet d'exprimer des contenus plus variés que la construction grammaticale. Ainsi on voit mal comment une relative pourrait donner l'équivalent des greffes suivantes :

- (114) il y a des gens (que) plus tu les vois moins tu as envie de leur parler
- (115) il y a des gens (que) quand ils se mettent en colère il faut s'en aller

Ainsi, qu'il s'agisse de déterminer un nom ou un prédicat verbal, on pourrait dire que la "macrosyntaxe y va quand la microsyntaxe ne peut ou ne veut y aller".

2. Un autre cas où l'on voit apparaître des constructions en *que* là où on ne les attendrait pas, c'est dans des cas de recherches lexicales sur une position syntaxique. La construction est d'abord réalisée selon la catégorie grammaticale attendue (adjectif ou adverbe dans les exemples ci-dessous), puis elle est relexicalisée sous la forme d'une que Phrase en principe non autorisée par la grammaire :

- (116) L1 il faudrait qu'il vienne des filles valables
L2 c'est quoi valables
L1 valables + des filles à peu près intéressantes pas intéressantes
physiquement + que tu peux discuter avec eux et tout (AG)
- (117) sinon c'est la routine je t'ai dit tu as des interventions qui marquent plus que d'autres que tu te remémore de temps en temps en toi ou bien que tu en discutes avec ceux qui ont fait l'intervention avec toi tu te rappelles l'accident à tel endroit (Col, 12, 1)
- (118) elle a dit j'aimerais faire le maçon mais moi j'en suis sûr c'est impossible parce que si vous prenez un aggro comme ça que ça serre là-dessus (AG).

Si le premier exemple peut encore être analysé comme une relative non standard compte tenu des caractéristiques du locuteur, le deuxième exemple est prononcé par un interne en médecine qui ne construirait certainement pas d'emblée une relative du type :

c'est des interventions que tu en discutes...

L'hypothèse d'une que-Phrase suffixe greffée sur la liste de réalisations lexicales et constituant une extension des catégories que l'on devrait y trouver est beaucoup plus vraisemblable. De même, le troisième exemple

est plus naturel ainsi qu'avec une que-Phrase directement construite avec le verbe :

(119) ? si vous prenez un agglo que ça serre là-dessus

Ce que je propose donc, c'est que l'on puisse greffer un suffixe, avec ou sans *que*, sur une place d'une construction syntaxique pour constituer une unité de discours. Cette analyse dispense du recours ad-hoc à la notion de rupture de construction pour rendre compte des énoncés précédents. Elle s'appuie seulement sur un type particulier d'interférence entre composantes syntaxique et macro-syntaxique : la greffe d'un suffixe sur une construction.

Au bout du compte, le choix me semble être entre une solution qui propose d'analyser ces cas de rection étendue comme une relative au comportement très idiosyncrasique et une solution qui propose de mettre les contraintes observées au compte de l'interférence entre structure grammaticale et structure macrosyntaxique.

Je reconnais que ma proposition se présente plus sous la forme d'un programme que d'un résultat démontré. Je suis cependant persuadé que la recherche de faits nouveaux, notamment issus de l'observation de corpus authentiques, dans la perspective de mesurer la portée empirique des deux hypothèses, amènera un progrès important dans l'étude de la difficile question du statut de *que* en français.

3. LES OPTIONS MÉTHODOLOGIQUES EXPLICITES ET IMPLICITES QUI GUIDENT L'ANALYSE

3.1. LE RAPPORT ENTRE LES DONNÉES ET L'ANALYSE

Il faudrait éviter que le choix des données détermine les analyses proposées. Or une conclusion qui pourrait se dégager de cette étude, c'est finalement que la solution par conjonction s'impose surtout si l'on prend en compte des données authentiques non standard, voire régionales, comme le suggèrent les références de mes exemples. Si l'on s'en tient aux exemples standard, la solution par relatif neutralisé reste la meilleure. Je tiens à souligner que ce n'est pas le cas et cela pour au moins deux raisons :

- les deux solutions sont en compétition pour le cas de la "subordination inversée" qui reste tout à fait standard.

- les emplois qui paraissent régionaux ont une extension en général plus grande dès lors que l'on fait des recherches précises. Ainsi le *que* marquant l'opposition, qui figure ici dans des exemples prononcés par des locuteurs originaires de la région de Marseille, est un phénomène attesté dans le parler spontané d'autres régions. Tout ce que l'on peut dire, c'est que ces emplois sont difficiles à cerner pour des universitaires linguistes dont les intuitions sont guidées par la norme.

Il me semble donc possible de travailler sur des données "tout venant" à charge pour celui qui choisit cette option de fournir des attestations indiscutables. De ce point de vue, il reste encore un travail de collecte de données important à faire pour étudier le fonctionnement de *que*.

Les exemples authentiques me paraissent en outre essentiels pour une étude qui articule structures grammaticales et structures discursives. On se rend compte que si l'on travaille avec la seule intuition, ou avec des exemples pris au vol, une réduction des possibilités d'emploi de *que* apparaît. On ignore systématiquement tous les cas où *que* ne construit pas une construction verbale canonique. L'analyse préalable sélectionne en quelque sorte les données. On a vu que l'examen d'exemples provenant de transcriptions ou d'observations minutieuses étendait le champ des possibles, augmentant ainsi les opportunités de validation empirique des hypothèses.

3.2. INTERACTION ENTRE LES COMPOSANTE DE L'ANALYSE : FONCTIONNEMENT EN PARALLÈLE OU PAR MODULES AUTONOMES ?

Un présupposé m'a semblé important à mettre en question, c'est celui de la conception qu'a le descripteur des rapports entre composantes de la description morphosyntaxique. On a vu que Le Goffic s'appuyait sur une conception stricte du parallélisme : un même type de morphèmes = un même type de syntaxe interne = un même type de syntaxe externe. Ainsi la présence de certains morphèmes introducteurs garantit que la construction est subordonnée. Moline désolidarise la syntaxe externe du reste en proposant que des constructions par ailleurs régies puissent fonctionner comme paratactiques : cela veut dire que la présence d'un morphème ne garantit plus le fonctionnement externe de la construction qu'il introduit. Mais Moline continue d'accepter le parallélisme entre morphologie et syntaxe interne : les relatives sont introduites par des relatifs, les conjonctives par des conjonctions. Dans ce cas encore, la présence d'un morphème va garantir, sans besoin d'autre justification, l'analyse d'une construction.

J'ai moi-même proposé de poser une autonomie de principe entre ces composantes. Au bout de ma description, il ne reste plus qu'un cas de détermination réciproque entre morphologie et syntaxe. Il s'agit, comme le montre le tableau suivant du cas où un morphème de type pronom *qu-*⁷ garantit la présence d'une construction à place distinguée (relative, interrogative, extraction...)

	syntaxe interne		syntaxe externe	
	place distinguée	c.v. ordinaire	rection	parataxe
pronom <i>qu-</i>	+	-	+	+
conjonction	+	+	+	+

Il serait à mon avis important de vérifier en détail si une telle corrélation existe vraiment. Certains emplois qui semblent possibles pourraient la mettre en doute. Il paraît ainsi difficile de trouver, dans (120-121), un verbe par rapport auquel *où* occuperait une place distinguée par "relativisation" :

- (120) c'est un endroit où plus tu travailles moins on te paye
- (121) c'est un truc où quand tu tapes dessus ça se met en route

Si d'autres exemples de ce type se rencontraient, on aboutirait à la conclusion d'une autonomie totale des composantes de la description, ce qui renforcerait l'idée que chaque aspect de la description d'une construction : morphologie, syntaxe interne et syntaxe externe doit faire l'objet d'une analyse argumentée indépendante. Une façon d'en finir avec la position privilégiée que les arguments de type morphologique occupent encore dans l'argumentation syntaxique.

José DEULOFEU
Université de Provence



7. Les formes *qu-* dans l'emploi *in situ* sont déjà des contre-exemples. La discussion portera sur les formes *qu-* antéposées.

Références bibliographiques

- BLANCHE-BENVENISTE, Cl., et Alii [1990], *Le français parlé. Études grammaticales*, Paris, éd. CNRS.
- BOONE, A. [1996], "Les complétives et la modalisation", *Dépendance et intégration syntaxique*, Muller éd., Tübingen, Niemeyer.
- BRUNOT, F. [1922], *La pensée et la langue*, Paris, A. Colin.
- DEULOFEU, J. [1988], "La syntaxe de que en français parlé et le problème de la subordination", *Recherches sur le Français parlé*, 8.
- DUPRÉ, P., *Encyclopédie du Bon Français*, Paris, Trévise.
- FODOR, J. [1983], "Phrase structure parsing and the island constraint", *Linguistic and Philosophy*, 6.
- LE GOFFIC, P. [1993], *Grammaire de la phrase française*, Paris, Hachette.
- MOLINE, E. [1994], *Constructions subordonnées en que : diversité ou polysémie*, Thèse de Doctorat, Université Toulouse Le Mirail.
- MULLER, Cl. [1996] "La conjonction *que* : rection vs. dépendance immédiate et concurrence avec *que* pronominal", *Dépendance et intégration syntaxique*, Muller éd., Tübingen, Niemeyer.
- SABIO, F. [1992], "Les constituants antéposés en français parlé : analyse de deux types syntaxiques et prosodiques", *RSFP*, 11.
- SAUVAGEOT, A. [1962], *Français écrit, français parlé*, Paris, Larousse.